Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260216-D20260216_06-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	22

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 16 Février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/02/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/02/2026.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, Mme LE FUR Sandrine, M. LE FLOCH Ludwig, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, M. BIGOT Pierre, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : M. GAUTIER Yves a donné pouvoir à M. LE BLIMEAU Didier.

Absente : Mme DENONFOUX Karine

Ont été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

D20260216_06 - Convention de constitution du groupement de commande pour le marché de voirie 2027-2030

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

Les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement doit être conclue entre ses membres de manière à définir les missions de chacun.

Depuis plusieurs années et conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, un groupement de commande est constitué entre les communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte-Hélène et BBO Communauté en ce qui concerne les travaux d'entretien de la voirie. Après un retour sur le marché concernant la période 2023-2026, il a été convenu de créer un lot spécifique pour les réparations sur le réseau d'assainissement collectif. Il est donc proposé une nouvelle convention permettant de passer un marché du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 renouvelable annuellement jusqu'au 31 décembre 2030 pour les achats effectués dans les domaines suivants :

- Travaux d'entretien de voirie
- Travaux d'entretien d'assainissement des eaux usées

Le groupement de commande devant désigner un coordonnateur, il est proposé que la Commune de Kervignac représentée par son Maire ou son représentant dûment désigné prenne ce rôle.

La convention annexée à la présente délibération détaille le rôle dévolu à chaque membre du groupement.

Chaque commune membre devra désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui représenteront la commune à la commission MAPA (marché à procédure adaptée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modalités proposées dans la convention annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à procéder à toute action pour la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260216-D20260216_06-DE

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

Bruno Le Bosser

